



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

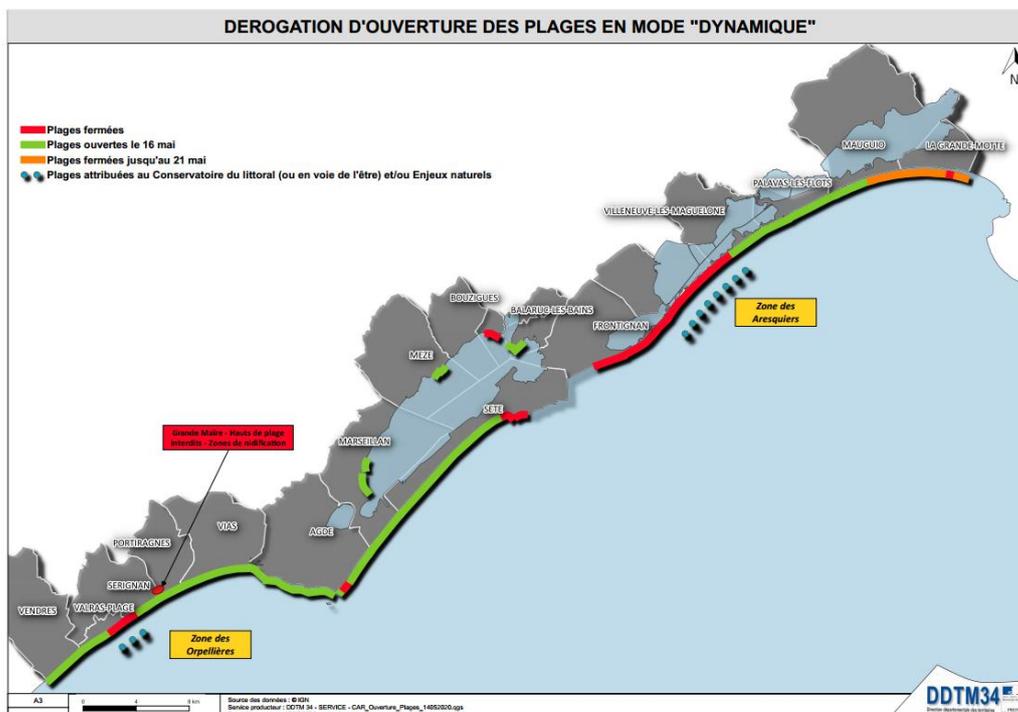
Montpellier, le vendredi 15 mai 2020

Réouverture partielle des plages de l'Hérault sous format "dynamique" à compter de samedi 16 mai

Sur propositions des maires des communes littorales, et étude des cahiers des charges garantissant le respect d'application des mesures de sécurité sanitaire, le préfet de l'Hérault présente la carte des plages autorisées à rouvrir sous format "dynamique" **à compter de samedi 16 mai 2020**.

Il est désormais possible d'accéder aux "plages dynamiques" listées dans le tableau joint **de 7 heures à 20 heures** à la condition de rester en mouvement (promenade, sport individuel, baignade...).

Toute présence statique, assise ou allongée, est interdite tout comme la pratique du pique-nique.



Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2